

Convention de soutien financier et technique dans le cadre du plan de déplacements inter-entreprises « Mobilidées ».

Entre

La communauté urbaine Marseille Provence Métropole, représentée par son Président,

Ci-après désignée MPM,

D'une part,

Et

L'association Mobilidées, sise Centre de vie Agora, 248 avenue des Paluds, BP 1155 – 13783 AUBAGNE, représentée par son Président Olivier POTET

Ci-après désigné « l'organisme »

D'autre part ;

Préambule

Le Plan Climat-Energie Territorial de MPM a été adopté le 26 octobre 2012. Ce document a permis de définir les actions nécessaires à la diminution des Gaz à Effets de Serre (GES) sur son territoire. Dans cette optique, le secteur des transports représente une thématique prioritaire. En effet, ce dernier représente à lui seul environ 29 % des émissions de GES sur son territoire.

L'autosolisme, i.e. la voiture « seul à bord », est aujourd'hui une pratique courante, particulièrement dans le cadre des déplacements domicile-travail. Cependant, celui-ci a un coût économique, environnemental et personnel fort. Ainsi, dans l'optique d'une réduction de ces déplacements ainsi que de leurs impacts, les Plans de Déplacements Inter Entreprises – PDIE – contribuent à limiter ces coûts en réduisant cette part modale, et veillent à favoriser celle de modes alternatifs plus vertueux. Cette réduction des impacts s'appréciera, d'une part, du fait d'une diminution des dépenses des

collectivités liées aux nuisances des transports (notamment en termes de prévention des bruits, pollution, effet de serre...); et d'autre part, les entreprises et les ménages verront une réduction de leurs frais liés aux transports domiciles-travail (coût des places de parking, occupation de foncier, cotisations pour les accidents de travail, entretien des véhicules de service, indemnités kilométriques, etc.), ainsi que des coûts liés aux frets.

C'est pourquoi MPM, en tant qu'autorité organisatrice des transports a intégré des actions visant à la réduction de la part modale des automobiles ainsi que l'impact carbone des déplacements. Il est nécessaire d'établir un modèle où les intérêts publics et privés puissent converger dans l'objectif d'une plus grande fluidité des déplacements.

Créée en 2011, l'association Mobilidées, association loi 1901, regroupe aujourd'hui 3 associations d'entreprises sur le secteur de la zone commerciale et industrielle d'Aubagne – Les Paluds et Gémenos – Plaine de Jouque.

- Syndicat des Paluds,
- Association du Parc d'Activités de Gémenos APAGE,
- ASL Auchan,

Ce territoire est une continuité du vaste tissu économique, qui couvre le secteur Est de Marseille, avec 3 pôles économiques majeurs (Zone industrielle des Paluds, Parc d'activités de Gémenos, Zone commerciale Aubagne la Martelle). Les entreprises adhérentes à Mobilidées représentent plus du tiers du nombre de salariés sur l'ensemble de la zone. Sur les 12 000 salariés de la zone, Mobilidées en représente 4 300, dont 1 200 sur le parc d'activités de Gémenos.

Cette association répond à la fois aux problématiques générales des entreprises du bassin d'Aubagne Gémenos, en termes d'amélioration des équipements et des infrastructures, de services et d'information, de réseau professionnel, d'emploi mais aussi en terme de développement des mobilités durables par l'animation du covoiturage, la sensibilisation et la promotion de solutions alternatives aux voitures thermiques et par la mise à disposition de véhicules partagés pour les entreprises adhérentes.

C'est pourquoi il appartient à la collectivité de soutenir la démarche d'intérêt public émanant de cette association d'entreprises pour la pérennisation de son PDIE, et de participer à la mise en place du Plan d'actions issu du diagnostic initial.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le cadre des relations entre MPM et l'organisme ainsi que leurs responsabilités respectives au sein de ce partenariat. La promotion des déplacements alternatifs à la voiture individuelle, la réduction de l'autosolisme et la limitation des déplacements carbonés constituent les principaux objectifs de ce partenariat.

Article 2 – Engagement de MPM

MPM, en tant qu'autorité organisatrice des transports, apportera une aide financière, méthodologique et/ou opérationnelle destinée à la mise en œuvre du plan de déplacements faisant objet de la présente convention.

MPM propose un appui méthodologique à l'organisme dans la détermination d'indicateurs objectifs pertinents nécessaires à l'évaluation du plan de déplacements. Il sera mis à disposition de l'organisme, une plateforme collaborative de signalement d'informations géo-référencées qui permet la remontée immédiate et précise des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du PDIE.

MPM s'engage à fournir dans le cadre de son Plan de Déplacements Urbains toute information en sa possession, nécessaire à la mise en œuvre des actions de PDIE. MPM s'efforcera de résoudre, dans la limite de ses compétences, tout problème rencontré dans la mise en place et l'exécution du PDIE.

Article 3 – Obligation de l'organisme réalisant un plan de déplacement

Afin d'établir son éligibilité à la convention, l'organisme porteur du plan de déplacement **s'engage à transmettre** :

1) Renseignements administratifs:

- La preuve légale de l'existence de l'association :
 - o Association loi 1901 – Extrait du JO mentionnant la création de l'association ;
 - o Association loi 1948 déclarée au chiffre d'affaires : extrait du registre du greffe du Tribunal de Commerce (type KBIS) ;
- La copie des statuts portant mention de la date d'approbation signés du Président et du Trésorier ;
- La liste des dirigeants et des membres du conseil d'administration ou du bureau en exercice ;
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale relatif aux pouvoirs du conseil d'administration ou du bureau précisant les personnes habilitées à engager l'association ;
- Un RIB de l'association.

2) Les documents liés au PDIE :

- Le diagnostic du plan de déplacements inter-entreprises ;
- Le projet de plan de déplacements inter-entreprises ;
- Un rapport synthétique traitant de l'intérêt du plan dans son impact sur le territoire communautaire et sur l'environnement.

L'organisme s'engage **après signature de la convention** :

- A transmettre un rapport annuel lors de la réalisation de son PDIE. Celui-ci portera sur :
 - o Les informations relatives aux étapes de mise en œuvre du plan de déplacements ;
 - o L'évolution des indicateurs retenus à cette évaluation annuelle ;
 - o Les éléments de comptage actualisés ;

- Les difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre du PDIE. Celles-ci devront faire l'objet d'une remontée d'informations géolocalisées via la plateforme collaborative, permettant à MPM d'apporter une aide dans la limite de ses compétences.

Article 4 : Durée de la convention

La convention est conclue à compter de sa notification pour une durée de trois ans, et pourra faire l'objet d'une prolongation par avenant.

Article 5 : Modalités liées au soutien financier

Une aide financière sera accordée chaque année sur présentation du programme d'actions annuel transmis en octobre de l'année précédente.

Pour l'année 2015, le programme d'actions est annexé à la présente convention. Il nécessite une subvention de 20 000 euros.

Pour les années suivantes, le programme d'actions fera l'objet d'une délibération spécifique.

Article 6 : Restitution de l'aide financière

L'aide financière accordée par MPM en vue de la réalisation des actions du plan de déplacements devra être restituée entièrement par l'organisme dans les cas où :

- L'aide financière n'a pas fait l'objet d'une utilisation dans le cadre des actions liées au plan de déplacements ;
- Les objectifs n'ont pas été respectés ;
- L'organisme n'a pas transmis dans l'année son programme d'action annuel ;
- L'organisme n'a pas transmis au terme de la convention un bilan des actions effectuées ;
- La convention est résiliée avant son terme du fait de l'inexécution des obligations de l'organisme (Voir article 8).

Article 7 : Litiges et contentieux

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend dû à l'interprétation ou à l'application de la présente convention.

En cas de désaccord persistant, la présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation par accord conjoint des parties.

Dans le cas d'un désaccord ne pouvant faire l'objet d'un règlement à l'amiable, ou de l'inexécution de l'une des parties à ses engagements, seul le Tribunal Administratif de Marseille est compétent.

Article 8 : Résiliation de la convention

La convention pourra être résiliée de plein droit par l'une des parties en cas d'inexécution par l'autre partie d'une ou plusieurs de ses obligations contenues dans ces diverses clauses.

Cette résiliation ne deviendra effective qu'après l'envoi par la partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte, à moins que, dans ce délai, la partie n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

Fait en 2 exemplaires originaux,

A Marseille, le _____

Pour la communauté urbaine

Pour Mobilités

Marseille Provence Métropole,

Le Président

Le Président
Olivier POTET

Annexe 1 : Programme d'actions 2015

Gémenos le 06/02/2015

Dossier de Demande de subvention à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole



Contenu :

- Identification du demandeur
- Subvention demandée
- Projet : Animation du PDIE Mobilidées 2015
- Annexes :
 - Rapport d'activités Mobilidées 2014 + Revue de presse et Supports de communication 2014
 - Budgets réalisé 2013 et prévisionnels 2014 et 2015
 - Pièces administratives :
 - déclaration en Préfecture
 - statuts
 - extrait JO
 - n°SIRENE
 - liste des membres du Conseil d'administration
 - Carte de géolocalisation des 12 000 salariés du Pôle « Paluds Aubagne Gémenos »
 - Dépliant de présentation du PDIE Mobilidées

• Identification du demandeur :

Association Mobilidées

Association Loi 1901, créée le 19/11/2009

N° siret : 538 233 768 00018

Adresse : Centre de Vie Agora, bât B - 248 av. des Paluds BP 1155 - 13783 AUBAGNE

Téléphone : 04 42 84 44 30 / 06 52 19 59 63 / Mail : contact@mobilidees.mobi

Contact : Anne-Laurence BEAUDOIN

Responsables du projet :

M. Olivier POTET, Président, Responsable HSE chez SARTORIUS SREDIM, représentant le Syndicat des Paluds au sein de Mobilidées

M. Christian GURY, Vice-président, Responsable des Moyens généraux chez GEMALTO, représentant l'APAGE au sein de Mobilidées

M. Olivier DESCAMPS, Vice-président, Contrôleur de gestion chez AUCHAN, Président de l'ASL AUCHAN

M. Denis PINCON, Trésorier, Chef d'entreprise NUMERHYD (Parc d'activités de Gémenos)

• Subvention demandée :

Montant : 5 000€ / an

• Projet : Animation du PDIE Mobilidées 2015

Animer le Plan de Déplacements Inter Entreprises Mobilidées auprès des salariés et entreprises du Pôle d'activités « Paluds Aubagne Gémenos » :

- **Parc d'activités de Gémenos**, 4 000 salariés
Territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
- **Zone Industrielle des Paluds**, 6 000 salariés
Territoire de la Communauté d'Agglomération d'Aubagne
- **Zone commerciale Aubagne La Martelle**, 2 000 salariés
Territoire de la Communauté d'Agglomération d'Aubagne

Le PDIE vise à améliorer les déplacements des salariés, visiteurs, clients, vers, et sur, le Pôle d'activités « Paluds Aubagne Gémenos » en limitant l'utilisation de la voiture individuelle « seul à bord » et en développant le covoiturage, les transports en commun, les modes actifs (marche et vélo), en limitant les déplacements.

Cadre d'action :

- **Plan d'actions 2010**, issu du diagnostic du PDIE
- **Projets et réalisations des collectivités et AOMD** (autorités organisatrices de la mobilité durable) à accompagner et promouvoir
- **Livre blanc de la CARSAT** sur le risque « Trajet » (déplacements domicile-travail)

Contexte territorial :

- **Plan de Protection de l'Atmosphère** des Bouches-du-Rhône
- **Plans Climat** de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et de Marseille Provence Métropole
- **Plans de Déplacements Urbains** de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et de Marseille Provence Métropole
- **Projet de requalification** de la Zone Industrielle des Paluds Aubagne
- **Construction de la Métropole** Aix-Marseille-Provence

I- Communication, animation, sensibilisation

Le cœur de l'action de Mobilidées est l'information, la communication, l'animation vers les salariés pour une sensibilisation et un changement progressif de leurs habitudes de déplacement, vers une mobilité plus durable.

a) Communication et Animations vers les entreprises partenaires

- **Partenariat avec les entreprises :**

Pour s'adresser aux salariés, Mobilidées a besoin d'établir un partenariat avec les entreprises. Les entreprises partenaires ont un « référent » qui diffuse l'information, et sensibilise les salariés de son entreprise.

Le PDIE Mobilidées compte ainsi à ce jour 33 entreprises partenaires : 12 adhérentes et 21 « relais » (qui diffusent l'information sur les transports mais ne versent pas de cotisation).

Les entreprises adhérentes en 2014 : GEMALTO, AUCHAN, SARTORIUS STEDIM, ALINEA, Clinique LA BOURBONNE, PEBEO, MOTA, SOLUSCOPE, FLUNCH, SYNERGIE, LAMBERT IGLOO, Crèches du Sud.

Le total des entreprises partenaires (adhérentes + relais) représentent 4000 salariés : 1000 pour les entreprises relais, 3000 pour les adhérentes ; les plus grosses entreprises du Pôle sont déjà partenaires de la démarche.

Sur le Parc d'activités de Gémenos, les entreprises partenaires sont au nombre de 9 et représente 1200 salariés.

En 2015, de nouvelles entreprises du Parc de Gémenos devraient rejoindre la démarche : NEOTYS, SPIGOI, Freyssinet, MGM,...

- **Actions de communication vers les entreprises partenaires prévues pour 2015 :**
 - **Animations en entreprises :**
 - Stands d'information sur les transports**, et d'inscription sur le site de covoiturage Tousecomobiles.org, avec des lots, ou goodies, à gagner
 - Présentation du PDIE aux personnels lors de réunions :** Diaporama de 20mn présenté par la salariée Mobilidées, au début ou en fin d'une réunion de service ou d'équipe, suivi d'une session de question/réponses avec les salariés.

- **Edition et diffusion de supports de communication :**
Tracts et affiches pour le site de covoiturage, les animations, la sensibilisation des salariés
Dépliants de présentation
Diaporama pour les écrans des entreprises
« Fiche Accès » résumant tous les modes de déplacements alternatifs à la voiture solo pour se rendre dans l'entreprise.
Plan de la ZA avec les lignes et arrêts de bus
- **Alimentation et mise à jour du blog** Mobilidees-aubagne-gemenos.blogspot.com
- **Edition d'une newsletter mensuelle :** Mobil' Infos (30 éditions à ce jour)

b) Communication et Animations vers toute la Zone d'Activités

Quatre « temps forts » / an :

- **Semaine nationale du Développement durable - Avril :** animations et communication spéciales vers tout le Pôle d'activités à cette occasion.
- **Semaine européenne de la Mobilité - Septembre :** « Rencontre Covoiturage » ou « Covoiturage dating » pour tous les salariés de la zone d'activités : événement de type « Speed dating » entre les salariés. avec mise en relation des salariés selon leur lieu de résidence et leurs horaires de travail.
- **TROPHEES - Novembre :** organisé par le Syndicat des Paluds – Prix « Ecomobilité » à promouvoir auprès des entreprises partenaires de Mobilidées.
- **« Les Rencontres » – Novembre :** organisées par le Syndicat des Paluds, l'APAGE (association du parc d'activités de Gémenos), l'association du Parc d'activités de Napollon, Pôle ALPHA (La Penne sur Huveaune), Athélia Entreprendre La Ciotat. A cette occasion, **tenue d'un stand dédié à l'accès à l'emploi** avec la MDE (Maison de l'Emploi Marseille) et sa centrale de Mobilité, et **WIMOOV** La Ciotat Aubagne.

c) Promouvoir le covoiturage et le site Tousecomobiles.org

- **Accompagner l'amélioration des fonctionnalités du site : migration vers plateforme plus puissante,** adaptée aux smartphones et tablettes.
 - **Continuer l'ouverture vers les associations et entreprises du territoire, comme cela a été fait pour les Zones d'Activités de ALPHA* et Napollon en 2013.** Organiser des événements communs avec ces zones, et des animations de promotion du site de covoiturage dans leurs entreprises.
- * certaines des entreprises adhérentes d'ALPHA sont situées à Marseille Est. Ex : la SMC
- **Réaliser des animations spéciales avec les référents d'entreprises pour les personnels de production en horaires postés (2/8 ; 3/8).**

II- Services aux entreprises

En 2015, il est prévu de **renforcer le service aux entreprises et le travail de terrain** (proximité, prospection)

a) Mettre en avant de l' « outil » PDIE auprès des entreprises

- Responsabilité Sociétale des Entreprises
- Qualité
- Bilan carbone
- Prévention du risque routier et document unique

b) Développer les services

- Création d'outils dédiés pour les entreprises : questionnaire/ diagnostic type, fixation d'objectifs, outils de suivi, kit mobilité, kit communication ...
- Appui pour les entreprises obligées de réaliser un PDE (plus de 250 salariés)
- Evaluation : bilan carbone, enquête déplacements

Afin de mobiliser les référents des entreprises partenaires, il est prévu **une animation avec la Chambre de Commerce et d'Industrie** de type « Animation de réseau » et/ou « Mobilisation des référents »

Au-delà des entreprises partenaires, sont également prévues, pour tous les salariés du Pôle d'activités, des **Animations avec la CARSAT (Santé au travail)**. L'objectif est de **sensibiliser les entreprises au :**

Protocole d'accueil des camions

Risque « Mission » (déplacements professionnels) et/ou Risque « Trajet » (déplacements domicile-travail)

c) Prospection / nouveaux partenariats

De nouvelles entreprises seront prospectées afin **d'augmenter encore le nombre de nos partenaires et donc le nombre de salariés représentés dans la démarche du PDIE**. Il est notamment prévu de cibler celles concernées par l'obligation d'un PDE.

III- Coordination, accompagnement et promotion des actions du PDIE

Coordonner, accompagner, promouvoir :

- **Le projet d'amélioration des cheminements piétons sur le Parc d'activités de Gémenos** avec l'APAGE, MPM, et la Ville de Gémenos (pré étude technique réalisée par le service de MPM, étude pré opérationnelle en attente), afin **d'assurer la continuité** avec les aménagements prévus sur la zone des paluds mitoyenne : *voir point à la suite*
- **Le projet d'itinéraire piéton et cyclable sur la Zone Commerciale La Martelle et la ZI Paluds** (étude pré opérationnelle en cours – bureau d'étude GIRUS) avec le Syndicat des Paluds, l'Agglo et la Ville d'Aubagne.

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération d'Aubagne

Accompagner le projet et la concertation, inaugurer et promouvoir les aménagements : organiser des animations.

Exemples : vélobus, découverte des VAE (vélos à assistance électrique), partenariat avec Décathlon Aubagne, promotion du dispositif d'aide de la Région PACA pour l'achat d'une flotte de 10 VAE,..

- **Coordonner le projet d'amélioration du stationnement vélo sur la Zone commerciale La Martelle** : harmonisation, amélioration et/ou création de **14 zones de stationnements** sur la zone commerciale

Maître d'ouvrage : ASL Auchan (budget 20 000€ pour 2015).

- **Proposer un test de vélo à assistance électrique** aux entreprises partenaires avec Décathlon

- **Promouvoir :**

- **Les lignes de l'Agglo** : les lignes 1, 11 et 7 notamment. Accompagner la réflexion sur le renforcement de la Ligne 1 des Bus de l'Agglo et la mise en place d'un **chronobus**.

- **Les services Cartreize** : offre de titres d'essai aux entreprises partenaires de Mobilidées en 2015, et **12 animations prévues avec EFFIA** dans les plus grosses d'entre elles

- **La ligne TER Marseille – Toulon - Hyères** avec la mise en service de la 3ème voie entre Marseille et Aubagne, et les **gares rénovées** d'Aubagne, de la Penne-sur-Huveaune et de l'Est Marseillais, avec **TER** et la **Région PACA**

Etre relais des usagers et force de proposition sur ces services.

- **Participer au projet d'implantation d'une vingtaine de véhicules TWIZY en libre service sur les zones d'activités Paluds, Aubagne, Gémenos, Napollon, ALPHA et Huveaune Vallée,**

avec la MDE (Maison de l'Emploi Marseille), l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune vallée, et la société d'autolib « TOTEM ».

Le PDIE Mobilidées est une démarche collective d'amélioration des déplacements

Soutenu par :

Les 3 associations de zone :



Les institutions :



Les adhérents :



En partenariat avec :

Les Autorités organisatrices des Transports :



Les entreprises relais :

NEOTION, SIBELL, DÉCATHLON, LA POSTE, PROCOPI, SPEEDY, HÔTEL BED AND SUITES, CENTRE DE CONGRÈS AGORA, PIZZA PAÏ, HIPPOPOTAMUS, POLYPIPE, NUMERHYD, ERGOS INTERIM, SPA NAMASTE, SATORIZ, VERTEURASIA, IBIS BUDGET, HÔTEL FI

ASSOCIATION MOBILISEES
 Proposition de budget 2015 au 03 dec14
 Montant HT

Recettes (€)	réalisé 2013	budget 2014 validé	estime 2014 au 01 dec 14	budget 2015 proposé	Observations
Région PACA	13 853 €	13 500 €	13 300 €	11 500 €	
ADEME	10 376 €	11 000 €	11 000 €	1 800 €	ADEME 2015 : fin de programme FREE (versement janv et fev 2015)
Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne	3 000 €	3 000 €	3 000 €	8 000 €	2015 : Non compris prise en charge du site Tousecomobiles.org par l'Agglo.
Marseille Provence Métropole	0 €	0 €	0 €	5 000 €	
CG13	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	
ASL Palud	11 000 €	11 000 €	11 000 €	10 000 €	
ASL Paluds - loyer	0 €	0 €	0 €	3 600 €	3 600€ de loyer Mobilisées pris en charge par l'ASL Paluds
ASL Gémenos	10 579 €	10 600 €	10 600 €	9 500 €	
ASL Auchan	9 779 €	9 800 €	9 800 €	9 000 €	
Associations des ZA ALPHA et de Napollon	700 €	700 €	700 €	700 €	
Adhésion des entreprises	5 900 €	5 900 €	6 400 €	7 000 €	Nouveau barème adhésion des entreprises à partir de 2015
Total Recettes	67 187 €	67 500 €	67 800 €	68 100 €	
Charges (€)	réalisé 2013	budget 2014 validé	estime 2014 au 01 dec 14	budget 2015 proposé	Observations
Frais de personnel	41 834 €	44 000 €	44 000 €	44 000 €	
Frais d'antenne	6 498 €	4 200 €			
loyer			4 000 €	3 600 €	Baisse de loyer suite à déménagement
Fournitures + tel			1 300 €	1 300 €	
Honoraires	1 351 €	1 400 €	1 400 €	1 500 €	
Mission Réception	1 549 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	
Maintenance du site Tousecomobiles.org	3 000 €	3 000 €	3 000 €	0 €	Prise en charge du site par l'Agglo à partir de 2015
Animations					
Communication vers les entreprises	7 942 €	9 700 €	9 200 €	9 200 €	
Dotation aux amortissements	137 €	100 €	100 €	600 €	Achat de logiciels pour les actions communication et enquête déplacements + 2eme ordi pour stagiaire
Assurances	470 €	500 €	500 €	500 €	
Charges exceptionnelles	-1 500 €	0 €	0 €	0 €	
Impots et taxes (y compris IS)	2 847 €	3 000 €	1 700 €	1 700 €	Pas d'IS en 2014
Formation salariée	0 €	0 €	0 €	2 100 €	Formation salariée non réalisée en 2012 et 2013
Stagiaires			1 000 €	2 000 €	Pérennisation démarche enquête déplacements et bilan carbone avec le recrutement de deux stagiaires en 2015
Total Charges	64 128 €	67 500 €	67 800 €	68 100 €	
Solde	3 059 €	0 €	0 €	0 €	2013 : réserve de trésorerie